

**Direction Vie des Quartiers - Maison des Jeunes et de la Culture
de Besançon/Clairs-Soleils - Association Sportive et d'Éducation Populaire
des Cras/Chaprais - Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps -
Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - Centre Régional d'Information
Jeunesse de Franche-Comté - Les Francas du Doubs - Versement des premiers
et seconds acomptes 2008**

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :

I - Associations

La Ville de Besançon participe au financement d'actions inscrites dans les différents projets associatifs des associations suivantes : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Éducation Populaire des Cras/Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps et le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux. Les conventions triennales de ces associations conviennent des modalités de versement des subventions correspondantes.

Le versement de la subvention annuelle est ainsi effectué en 4 fois : en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Jusqu'au vote par le Conseil Municipal du montant de l'aide au titre de l'année en cours, le premier versement effectué en janvier représente $3/12^{\text{èmes}}$ de la subvention annuelle votée l'année précédente (hors subventions exceptionnelles).

Après le vote du Conseil, les versements de la subvention annuelle sont effectués sur la base de $3/12^{\text{èmes}}$ du montant voté pour l'année en cours. Le premier des versements effectué sur cette base est éventuellement ajusté pour tenir compte des versements déjà effectués depuis le 1^{er} janvier.

Le montant de la subvention annuelle est généralement adopté au mois de mars et fait l'objet d'un avenant. En 2008, ces avenants seront présentés au Conseil Municipal en avril. Pour tenir compte du calendrier, il est proposé de verser un second acompte début avril, sans attendre la délibération fixant la subvention annuelle pour 2008.

Cette proposition est faite pour éviter de mettre les structures associatives en difficulté financière. Ce second acompte sera égal à nouveau à $3/12^{\text{èmes}}$ de la subvention annuelle votée l'année précédente (hors subventions exceptionnelles).

Il convient donc d'établir un avenant modificatif aux conventions en cours.

Il en est de même pour le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

II - Francas du Doubs

La même démarche est proposée pour le versement de la participation financière prévue au marché des structures d'animation conclu avec les Francas du Doubs pour l'année 2008.

En janvier, après réception du budget et du programme d'activités, un acompte équivalent au tiers de la participation financière est accordé au titre du présent marché sera versé. Dans le mois suivant le vote du budget par le Conseil Municipal, une somme égale à 80 % de la participation financière de la Ville est normalement versée, déduction faite du premier acompte.

L'avenant programmatif, réalisé à partir de la présentation du budget du programme d'activités et de la programmation du Contrat Enfance Jeunesse, ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant avril

2008. Pour tenir compte du calendrier, il est proposé de verser un second acompte début avril, sans attendre la délibération fixant la participation annuelle pour 2008 (Part Ville et part CEJ). Ce second acompte sera égal à 1/6^{ème} de la participation annuelle accordée en 2008.

Il convient de ce fait d'établir un avenant modificatif au marché en cours.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer les avenants n° 1 pour 2008 avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon-Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, Centre Régional d'Information Jeunesse et Francas du Doubs,

- verser les acomptes des subventions de la Ville en janvier 2008 puis avril 2008 d'un montant de :

Associations	Montant versé en 2007	Acompte janvier 3/12^{èmes}	Acompte avril 3/12^{èmes}
Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils	220 950 €	55 238 €	55 237 €
Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais	145 840 €	36 460 €	36 460 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps	163 820 €	40 955 €	40 955 €
Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux	177 850 €	44 463 €	44 462 €
Centre Régional d'Information Jeunesse	42 400 €	10 600 €	10 600 €

Association	Montant prévisionnel 2008	Acompte janvier 1/3	Acompte avril 1/6
Francas du Doubs	403 000 €	134 333 €	67 167 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 576 930 € sera prélevée de la façon suivante :

- 354 230 € au chapitre 65.422/6574 CS 47030 (acomptes des subventions aux Maisons des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils et Palente/Orchamps, à l'ASEP Cras-Chaprais et au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux)

- 222 700 € au chapitre 65.422/6574 CS 47041 (acomptes des subventions au Centre Régional d'Information Jeunesse et aux Francas du Doubs).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

N'ont pas pris part au vote : Mme MENETRIER, M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE M. MEDJALDI, M. MONNEUR, M. CYPRIANI, M. GHEZALI.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2008.